

Eh bien, dansez maintenant!

GRUYÈRES • Le 5^e atelier de musique ancienne découvre l'art ménétrier renaissant, unissant musique et danse, sous la direction de Robin Joly du 26 août au 2 septembre.



Robin Joly (à droite), multi-instrumentiste et pédagogue-né, va initier le public aux subtilités des danses de la Renaissance. DR

MARIE ALIX PLEINES

«Sans un discours rythmique organisé, il ne saurait exister ni musique ni danse. Tout l'art ménétrier réside dans le déchiffrement et la mise en espace de ce dénominateur commun entre phrase musicale et interprétation chorégraphique.» Flûtiste à bec, hautboïste et bassoniste baroque, danseur et pédagogue, Robin Joly se révèle intarissable sur un art régissant les rapports entre les danses de la Renaissance française et les partitions, instrumentales et vocales, qui les accompagnent.

Un art que le musicien français découvre au cours de sa formation au département de musique ancienne du Conservatoire de Tours. «Ma famille est musicienne, puisque mon frère est devenu pianiste. Mais mon intérêt pour l'art ménétrier de la Renaissance a été le fruit de quelques aiguillages hasardeux!», raconte le fondateur en 1999 de la Compagnie Outre Mesure, consacrée à la découverte de manus-

crits anciens et à la diffusion des airs et des danses de la Renaissance qui font l'objet d'un engouement croissant, dans le vaste pays de la Loire, de Langres à Nantes, en passant par la Touraine.

Pédagogue-né

«J'étais un élève plutôt médiocre, à l'âge de 13 ou 14 ans», concède le musicien. «Afin de stimuler mon intérêt somnolent, ma mère m'a proposé de l'accompagner à un stage de musique baroque. Elle s'initiait au violon et moi, à la flûte à bec. J'ai adoré! Quelques années plus tard, j'ai été le premier élève professionnel du nouveau département de musique ancienne du Conservatoire de Tours. Outre l'apprentissage de plusieurs instruments à vents, j'y ai fait la rencontre de Sophie Rousseau. Nouveau tournant et nouvelle passion artistique...» Et Robin Joly de se pénétrer du savoir de la musicienne et chorégraphe parisienne, pionnière dans l'enseignement de l'art ménétrier et

fondatrice de la célèbre Compagnie Maître Guillaume.

Homme de conviction et pédagogue-né, le musicien plonge aux sources de l'ornementation et de la chorégraphie «à la française». «De la Renaissance à la période baroque, trois grands traités codifient les principes de l'art ménétrier. Paradoxalement, à la fin du XV^e siècle, au moment même où l'église bannit la danse du parvis, c'est un chanoine, Jehan Tadourod de Langres, dit Thoino Arbeau, qui invente les premières tablatures de chorégraphies populaires.»

Bible de l'art ménétrier

En rassemblant la plupart des danses de la Renaissance dans son «Orchesographie» – Ecriture de la danse – le chanoine de Langres devient l'auteur d'une véritable bible de l'art ménétrier. Un art «sans limite, concernant les rapports de la musique avec tout autre art scénique, comme la danse ou le théâtre», auquel Robin Joly et deux compagnons de la compagnie

tourangère Outre Mesure initieront les quelque 25 stagiaires du 5^e Atelier de musique ancienne de Gruyères.

«Nous allons vivre trois jours intensifs», certifie le maître de musique et de ballet. «Le défi va être de créer, de mercredi à vendredi, un bal de la Renaissance avec des musiciens et des danseurs, professionnels et amateurs, aux niveaux et aux connaissances très disparates. Au final, en ayant recours à la percussion corporelle, ou même au chant, chacun devrait pouvoir pratiquer danse et musique. L'art réside dans la capacité des acteurs à s'accorder sur des éléments rythmiques simples, mais rigoureusement justes. A partir de cette base impérative, à chacun sa vérité!»

Il reste encore une dizaine de places pour toute personne intéressée à participer à l'élaboration de ce bal costumé, qui aura lieu vendredi à 18h à l'Hostellerie Saint-Georges de Gruyères. I

Inscriptions:
atelier.lutherie@bluemail.ch

TRIBUNAL FÉDÉRAL

Retour à la case départ dans un cas d'amiante

FRANCIS GRANGET

«Les victimes de l'amiante ne peuvent être d'emblée privées du droit à une indemnité pour maladie professionnelle en raison de leur tabagisme.» Le Tribunal fédéral (TF) le souligne dans un arrêt de principe. Dans ce texte rendu public hier, il accepte partiellement le recours de la veuve et des enfants d'un ex-contremaître d'Eternit, employé aux usines de Payerne de 1968 à 1995, qui était décédé d'un cancer des poumons en 2003.

Pour la Suva – qui n'a reconnu jusqu'ici que trois cas de décès de travailleurs dus à l'amiante – c'est un retour à la case départ: «Une troisième expertise va être menée à nos frais, explique son porte-parole Henri Mathis. Mais si aucun élément scientifique nouveau n'en ressort, nous resterons sur nos positions. Selon les critères d'Helsinki sur lesquels nous nous basons, les traces d'amiante infimes décelées lors de l'autopsie ne sont pas suffisantes dans ce cas précis.» La procédure risque donc de durer encore des mois. I

EN BREF

BULLE

Un homme meurt après une chute

Un homme de 45 ans est décédé sur un chantier à Bulle, hier vers 8h30. Des premiers éléments recueillis, il ressort qu'il s'agit d'un entrepreneur mandaté pour exécuter la pose d'un système de ventilation. Il travaillait sur une nacelle et, probablement à la suite d'un malaise cardiaque, est tombé d'une hauteur de 7 mètres. Les samaritains de l'entreprise ont pratiqué un massage cardiaque avant que les ambulanciers n'arrivent sur les lieux. Ces derniers ont réussi à ranimer la victime qui a ensuite été hélicoptérée par la REGA au CHUV à Lausanne, mais elle est décédée durant son transport. Une enquête a été ouverte par Michel Favre, juge d'instruction, informe la police dans son communiqué.

CO DE CORMONDES

Une classe pré-gymnastique

La rentrée scolaire rime avec nouveauté au Cycle d'orientation de Cormondes. L'école, qui abrite environ 250 élèves, dispose dorénavant d'une classe pré-gymnastique. Jusqu'à présent, faute d'effectif suffisant, les sections générales et pré-gymnastiques n'étaient pas séparées. «La commune s'est agrandie et les constructions se sont développées, ce qui nous a permis d'ouvrir une telle classe. Cormondes était le dernier des huit CO allemandiques à connaître un tel système», indique Matthias Wattendorff, inspecteur des CO au Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande. Et d'ajouter que pour ouvrir une classe pré-gymnastique, un minimum de 14 élèves est exigé. Pour l'heure, la mesure ne touche que la première année mais d'ici deux ans, tous les degrés seront concernés. SSC

MÉMENTO SUD

> **PŪERICULTURE** Maison bourgeoise, Promenade 43, Bulle, sur rdv au 026 919 00 13.
> **PERMANENCE ÉDUCATIVE** Une professionnelle est présente à Villaz-St-Pierre, 9-11h. Rens. 026 652 98 54 ou 026 321 48 70.

EN BREF

LES VERRES SOLIDAIRES AGISSENT POUR AURÉLIE

CHÂTEL-SAINT-DENIS La tombola organisée lors de la Fête de la musique par la Confrérie des verres solidaires a permis de récolter 3000 francs. Cet argent ira aux parents de la petite Aurélie Gabriel d'Attalens, atteinte du syndrome de Sanfilippo, une maladie orpheline. Cette action a été menée grâce au soutien du préfet de la Veveyse et de la Châteloise Annie Tortora, qui a offert trois de ses tableaux pour garnir la palette des prix de la tombola. CS

H189

Deux giratoires ont été adaptés

THIERRY JACOLET

Le bras de fer autour de la dimension des deux giratoires de la H189 à Planchy, à Bulle, a trouvé son issue. Le canton les a modifiés par rapport au projet initial au mois de juin. A la satisfaction de l'entreprise de construction métallique Sottas SA qui estimait la largeur des deux places circulaires insuffisante pour pouvoir faire passer ses trains routiers («La Liberté» du 6 mai 2006).

«Ce n'est pas une modification, mais un complément de l'aménagement», insiste Jean-Bernard Tissot,

chef du projet de la H189. «Et il n'y a eu aucune erreur dans la planification car la H189 n'est pas un itinéraire pour les transports exceptionnels.»

Les camions peuvent désormais «mordre» sur les bordures du giratoire du haut. Quant à l'îlot central du giratoire du bas, il n'est plus infranchissable comme le voulait le projet initial. La partie centrale n'a pas été entièrement végétalisée: une bande bétonnée horizontale a été réalisée pour permettre le balayage par la remorque des camions. La signalisation (panneaux

amovibles) et les candélabres n'ont pas été modifiés.

La facture de ces travaux supplémentaires? «Nous n'avons pas encore reçu le décompte», relève Jean-Bernard Tissot.

Trois transports ont déjà été réalisés. «Ça s'est bien passé sauf avec un train routier de 26 mètres de long: on a touché le candélabre», observe Bernard Sottas, directeur de l'entreprise. Et le camion de 32 mètres de long n'a pas encore tenté de contourner les giratoires... I